

Séance du 22 avril 2026 Délibération n° 22042026-27	
<b>Nombre de membres :</b> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.  <b>Présents :</b> Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.  <b>Secrétaire de séance :</b> Francis ESPINASSE
<b>Date de convocation :</b> 17 avril 2026 <b>Date d'affichage :</b> 17 avril 2026	
<b>Objet de la Délibération :</b> <b>ENEDIS - Désignation d'un correspondant tempête</b>	

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'ENEDIS souhaite que les collectivités désignent un correspondant tempête parmi les conseillers municipaux. En cas d'aléa climatique, le correspondant tempête sera ainsi l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner un élu correspondant tempête.

Après vote du Conseil Municipal, est élu correspondant tempête auprès d'ENEDIS :

- Monsieur ESPINASSE Francis

**VOTES :**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire,  
Transmis en Préfecture,  
Publié et notifié le 4 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Francis ESPINASSE

Le Maire,  
Jacques MOLIERES

